

DÉCLARATION DU CONSORTIUM POUR LES INFRASTRUCTURES EN AFRIQUE, 6 OCTOBRE 2005

La réunion inaugurale du Consortium pour les infrastructures en Afrique s'est déroulée le 6 octobre 2005 à Londres. Les principales institutions africaines et les grands donateurs y ont fait des exposés.¹ Le Consortium est le fruit d'une grande initiative récente qui vise à accélérer les progrès en vue de répondre aux besoins urgents d'infrastructure de l'Afrique, à l'appui de sa croissance économique et de son développement. Il doit lever les obstacles au développement de l'infrastructure, tant au plan national que régional, l'accent étant mis sur l'infrastructure régionale, compte tenu des défis majeurs à relever à ce niveau. Toutefois, le Consortium doit également s'engager au plan national, du fait que la plupart des services d'infrastructure sont gérés au niveau national, avec des budgets nationaux et des cadres d'exécution nationaux, aussi, les questions d'harmonisation doivent-elles être résolues à ce niveau.

Le Consortium a été conçu pour accroître l'efficacité de ses membres dans le cadre de l'appui apporté à l'infrastructure en Afrique, en conjuguant leurs efforts dans des domaines précis (comme l'échange d'informations, l'élaboration de projets et les bonnes pratiques), sans forcément prendre des décisions conjointes en matière de financement. Bien qu'il ne soit pas un organisme de financement, le Consortium servira de tribune pour amener les donateurs à financer davantage de projets et de programmes d'infrastructure en Afrique. Néanmoins, le succès du Consortium sera mesuré à l'aune des actions réalisées et des résultats concrets obtenus, en termes quantitatifs et qualitatifs, au niveau des prestations de services d'infrastructure durables offerts aux populations africaines et de l'impact sur le développement qui en résultera.

En Afrique, l'infrastructure est la clé pour accélérer la croissance, réduire la pauvreté, progresser par rapport à la réalisation des ODM et promouvoir l'intégration régionale. Les membres du Consortium ont convenu d'œuvrer ensemble pour veiller à l'efficacité et à la viabilité des activités de plus grande envergure menées dans le domaine de l'infrastructure, en tenant compte des priorités définies par les africains. Nous reconnaissons que cela ne sera possible qu'en puisant dans les ressources et les compétences techniques disponibles, tant dans le secteur privé que public. Les membres du Consortium ont convenu de s'atteler résolument avec leurs partenaires à tirer les enseignements du passé, en s'assurant que les approches les plus efficaces sont adoptées dans tous les secteurs de l'infrastructure. À cet égard, nous nous pencherons sur la question du renforcement impératif des institutions et des capacités, y compris la réaffirmation nécessaire des principes de la bonne gouvernance et le renforcement des dispositions

¹ Banque africaine de développement, UA, Canada, COMESA, *Development Bank of Southern Africa*, CEDEAO, CEA, Commission européenne, Banque européenne d'investissement, France, Allemagne, NEPAD, Japon, Italie, Russie, SADC, Royaume Uni, États-Unis et Banque mondiale.

règlementaires connexes. Par ailleurs, nous veillerons à ce que la disponibilité de fonds additionnels se traduise par une augmentation substantielle des flux de financements consacrés effectivement à l'infrastructure en Afrique.

Pour soutenir nos travaux conjoints, le Consortium installera un secrétariat au sein de la Banque africaine de développement, à travers lequel le Consortium travaillera en étroite liaison avec l'Union africaine (UA), le NEPAD, les communautés économiques régionales (CER) et la BAD, à l'élaboration d'un Plan d'action à court terme (PACT) et d'un Cadre stratégique à moyen et long terme (CSMLT).

Compte tenu de la priorité accordée aux initiatives régionales, la participation des principales institutions africaines est essentielle. Le Consortium constituera une relation tripartite entre les donateurs bilatéraux, les agences multilatérales et les institutions africaines. La Banque africaine de développement sera le chef de file des membres africains ; s'agissant de la Commission de l'UA, du NEPAD et des CER, ils participeront aux réunions du Consortium en qualité d'observateurs. L'UA indiquera à la BAD et au Consortium quelles banques de développement sous-régionales vont adhérer. Ces dispositions garantiront l'appropriation et l'alignement des activités du Consortium sur les priorités africaines, en particulier, sur le Plan d'action à court terme du NEPAD (PACT) et sur le Cadre d'action à moyen et long terme (PAMLT) pour le développement de l'infrastructure en Afrique. Les donateurs qui apportent un concours financier substantiel à l'infrastructure en Afrique pourront également adhérer au Consortium, qui collaborera avec le secteur privé à travers l'échange d'informations et des meilleures pratiques.

Nous entendons identifier et lever les obstacles rencontrés au niveau de l'élaboration, du financement et des capacités des projets ainsi que du climat des affaires, dans un nouvel esprit de coopération qui prend en compte les avantages comparatifs des différents donateurs. Nous convenons qu'il était nécessaire de coordonner davantage les efforts des donateurs pour réduire le coût des transactions à la charge des partenaires africains, et veiller à plus d'efficacité dans la livraison des fonds, conformément aux engagements de Paris concernant l'harmonisation.

Pour supprimer, à court terme, certains freins au développement de projets d'infrastructure transfrontaliers régionaux en Afrique, le Consortium a arrêté les actions et les décisions conjointes suivantes :

1. Secrétariat

- Les prestations de service seront assurées par un secrétariat de taille réduite qui sera établi pour appuyer les travaux en vue de réaliser les objectifs et les engagements du Consortium, et produire un rapport d'activité annuel.

- Les membres du Consortium prendront en charge, sur la base du volontariat, le coût du fonctionnement du secrétariat pendant les deux premières années, par des contributions financières ou en nature, sous forme de détachements de personnel, par exemple.
- Le secrétariat sera situé dans les locaux de la Banque africaine de développement.

2. Plan d'action à court terme renforcé du NEPAD (PACT) pour l'infrastructure - Financement

- Le Consortium apportera son appui au secrétariat du NEPAD dans la mise en œuvre de son Plan d'action à court terme et il contribuera à accélérer la préparation des projets.
- Le Consortium prendra une part active à la négociation des fonds complémentaires requis pour les projets prioritaires. Par ailleurs, d'ici à juin 2006, il identifiera et mobilisera des financements en faveur d'au moins 5 projets inscrits dans le PACT.
- Le Consortium encouragera les bailleurs de fonds à concevoir des instruments qui répondent aux besoins financiers des projets d'infrastructure régionale.
- Le secrétariat s'emploiera, avec les autres parties concernées, à suivre le flux accru de ressources en faveur de l'infrastructure, l'utilisation qui en est faite et son impact. Le Consortium soumettra un rapport annuel à ses membres et au Forum des partenaires de l'Afrique.

3. Appui au processus de préparation des projets

- Les membres du Consortium ont convenu de mener des actions concertées pour réduire la fragmentation et renforcer l'efficacité des facilités pour la préparation des projets existantes, afin de faire face aux difficultés posées par l'accélération de l'exécution des projets – en tirant les leçons de l'expérience des autres acteurs, notamment, ceux du secteur privé. En outre, les membres du Consortium ont convenu de s'intéresser aux besoins futurs de financement pour la préparation des projets, notant que la Facilité du NEPAD pour la préparation des projets d'infrastructure est à présent un instrument multidonateurs. Ils ont par ailleurs décidé d'étudier les voies et moyens d'élargir l'accès à cette facilité, y compris aux organismes économiques sous-régionaux.
- Le secrétariat publiera un guide d'information sur tout l'éventail de facilités disponibles, ce guide définira les critères de la bonne pratique. Nous nous efforcerons de réduire les délais entre les périodes de conception et de financement, en informant les parties engagées dans l'élaboration des projets, de l'existence et des rôles respectifs des différentes facilités pour la préparation des projets.

4. Travaux d'analyse à l'appui des réalisations

- S'inspirant des travaux existants, le Consortium apportera son appui à l'étude sur le Cadre stratégique à moyen et long terme du NEPAD effectuée par la BAD ainsi qu'à une étude diagnostique pays réalisée par la Banque mondiale. Ces études complémentaires fourniront les données de référence sur l'état de l'infrastructure en Afrique et les besoins connexes d'investissement et de politiques aux niveaux des pays et régional.
- Le Consortium fournira systématiquement des informations au grand public, afin de permettre aux investisseurs, tant publics que privés, d'apporter un soutien accru à l'infrastructure en Afrique.

5. Renforcement des capacités

Pour assurer la livraison de projets régionaux bien conçus et la viabilité des interventions accrues des donateurs dans le développement de l'infrastructure à long terme, le Consortium va promouvoir l'appui aux CER, au secrétariat du NEPAD et à l'Union africaine dans la réalisation d'activités ciblées, visant le renforcement des capacités dans le domaine du développement de l'infrastructure.

Prochaines étapes

Les progrès accomplis seront examinés au cours de la prochaine réunion du Consortium prévue en juin 2006 à Addis Ababa, au siège de l'Union africaine.